

**AFFAIRE N° 5 - Proposition de location par la Commune de St-Denis d'un immeuble
sité à la Montagne, au F.K.15, en vue d'y installer le Centre Municipal.**

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Comme vous le savez la maison que nous avions louée au 15ème km.
à la Montagne pour y installer le Centre Municipal, a brûlé et il nous a fallu
rechercher un autre immeuble.

Sur l'intervention de M. Claude MONDON, Adjoint Spécial, M. Léonce
PAYET, propriétaire au 15ème km. à la Montagne, propose de nous louer une maison
lui appartenant pour le prix de 7.000.fr. CFA. par mois. Il s'agit d'un immeuble
de 4 pièces. Cette proposition paraît raisonnable et digne d'être prise en
considération.

Je précise qu'il s'agit d'une maison qui vient d'être refaite pres-
qu'entièrement et dans laquelle il existe une installation sanitaire avec eau
courante. "

La dépense est imputable à l'article 630 "Charges locatives" du Budget 1963
Le rapport présenté par M. le Maire est adopté à l'unanimité.

*Approuvé
à Denis, le 8 Oct 1963
P/le Préfet,
Le Secrétaire général pi
signé : J. M. Rousseau*